

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ACTIVITES DE MARCHES FINANCIERS

## ANNEXE I – COTISATIONS

### CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE REGIME DE PREVOYANCE CCN002000/ CCN002200

Cotisations du contrat d'assurance collective obligatoire prévoyance :

PRESTATIONS	Ensemble du Personnel	
	TA	TB
Décès	0,78 %	0,78 %
Incapacité Temporaire de Travail	0,05 %	0,10 %
Invalidité	0,21 %	0,44 %
<b>Total</b>	<b>1,04%</b>	<b>1,32 %</b>
Option incapacité	0,05 %	0,16 %
Option Rente de conjoint	0,57 %	0,57 %

Cotisations du contrat d'assurance collective obligatoire prévoyance avec souscription de l'option Tranche C :

PRESTATIONS	Ensemble du Personnel		
	TA	TB	TC
Décès	0,78 %	0,78 %	0,88 %
Incapacité Temporaire de Travail	0,05 %	0,10 %	0,11 %
Invalidité	0,21 %	0,44 %	0,51 %
<b>Total</b>	<b>1,04%</b>	<b>1,32 %</b>	<b>1,50 %</b>
Option incapacité	0,05 %	0,16 %	0,18 %
Option Rente de conjoint	0,57 %	0,57 %	0,57 %